

André Morillot,

Docteur en Droit,

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Successeur

de M^e Bouveret.Paris, le 28^e 7^e 1910*Monsieur le Maire,*

Je reçois à l'instant un avis de la section de l'Intérieur du Conseil d'Etat m'informant que cette section veut s'être saisie du legs fait par M. Sappia à la Ville de Nice.

Un délai de huit jours m'est octroyé pour demander la communication du dossier de cette affaire.

Je vous serai donc très reconnaissant de bien vouloir me dire par un prochain courrier, si la Ville de Nice a l'intention de suivre cette affaire, devant le

Monsieur le Maire
de la Ville de *Nice.*

Conseil d'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
le Maire, l'hommage de ma
haute considération,

Jour M. Moreillot
Son secrétaire

